



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
16 décembre 2016**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU
Tel/Fax : 0296432518
Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Approbation de la carte des zones humides
- Election conseiller communautaire et suppléant
- Approbation charte communautaire
- Achat terrain Madame De Villeneuve
- Remplacement congés maladie
- Réévaluation prévoyance santé
- Subvention RASED
- Devis dématérialisation factures
- Contrat chenil services
- Présentation critères RIFSEEP
- Questions diverses

Séance du vendredi 16 décembre 2016
Salle de la Mairie

Date de la convocation : 10 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Etaient présents : M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Didier **GUILLOU**,
Mme Françoise **POUPON**, M Yann **ALLAIN**, Mme Stéphanie **CARADEC-BOCHER**,
M Alain **HUET**, M Ludovic **JOURDEN**, M Gildas **LABAT**, M Christophe **ROLLAND**, Mme
Véronique **CALLAC**, Mme Aurore **STEUNOU**,

Procurations : Mme Gaëlle **SAVEAN** procuration à M. Denis **CARADEC**

Absents excusés : M Serge **LE PENNEC**, Mme Aurélie **GUILLOU**

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Françoise **POUPON**

Assistaient également à la séance :

Mme Christine **BRIAND** secrétaire de Mairie

Mme Melinda **NICOL TOULLELAN** stagiaire

Traitement de l'ordre du jour

• Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

• Approbation de la carte des zones humides

Monsieur le Maire rappelle le calendrier de la réalisation de l'inventaire des zones humides réalisé par le SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat):

- 23 juin 2015: réunion publique de présentation
- Septembre 2015: investigations terrain
- 17 novembre 2015: présentation résultats (groupe de travail et exploitants)
- 29 mars 2016: réunion groupe de travail finalisation dossier enquête publique
- 5 juillet 2016: retour terrain zones à vérifier
- 18 juillet – 18 août 2016: consultation publique
 - > 1 réclamation (Jean Ribaut)
- 10 octobre: contre visite terrain Ribaut (SMEGA/SMJGB/SAGE/DDTM)
 - > confirmation du classement initial
 - > validation de la carte proposée à l'enquête publique
- 16 décembre: validation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau pour transmission à la CLE du SAGE ATG

Le document d'inventaire du SMEGA est présenté au conseil. Ce document, une fois validé, sera intégré dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo), dont le projet en cours sera soumis à enquête publique en janvier. Le conseil est donc appelé à valider la version définitive de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de Trégonneau.

Le conseil valide l'inventaire à l'unanimité.

• **Election conseiller communautaire et suppléant**

Monsieur le Maire rappelle la règle de désignation des conseillers communautaires à la future agglomération, pour les communes de moins de 1000 habitants :

Election dans les Communes de moins de 1.000 habitants :

Pour toutes les communes, 1 siège de Conseiller titulaire (+ 1 suppléant)

- Le Conseiller communautaire est un membre du Conseil municipal désigné dans l'ordre du tableau (dans le cas présent, le Maire) ;
- La loi s'impose, pas de délibération obligatoire du Conseil municipal qui peut toutefois prendre acte pour information (conseillé) ;
- Si la commune ne dispose que d' 1 seul siège (cas de toutes les communes), le suppléant est la personne qui suit le titulaire dans l'ordre du tableau (1^{er} Adjoint) ;
- En cas de démission ultérieure, le Maire est remplacé par le premier membre du Conseil municipal qui n'exerce pas les fonctions de Conseiller communautaire pris dans l'ordre du tableau (1^{er} Adjoint) et ainsi de suite... ;
- A partir de la recomposition du Conseil communautaire, toute démission est définitive (les Conseillers qui démissionneront ne pourront plus siéger).

Il fait également part au conseil de quelques éléments relatifs à la mise en place de cette nouvelle agglomération à partir du 1^o janvier prochain :

Première réunion du comité d'agglo: 9 janvier (élection du bureau: président, vice-présidents, conseillers délégués)

Résultat des négociations sur la composition du bureau:

- Guingamp et Paimpol: 3 VP + 2 délégués (5 représentants)
 - Autres comcom: 2 VP + 1 délégué (3 représentants)
- (Soit un bureau de 25 personnes)

Commissions:

- Chaque commune peut désigner 3 conseillers pour participer aux commissions
- Il faut donner leurs noms entre le 9 et le 26 janvier (en choisissant ses commissions favorites)

Au total, il devrait y avoir 39 représentants de l'ex comcom Bégard, ce qui, à condition de partager les infos, devrait nous permettre de savoir ce qui se passe partout.

Le conseil prend acte de la désignation du Maire comme conseiller titulaire, et du premier adjoint comme suppléant.

- **Approbation charte communautaire**

Une charte fondatrice de la communauté d'agglomération: **Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération** a été élaborée et validée par le COPIL (comité de pilotage de la fusion) :

La présente charte est l'expression du pacte entre les EPCI et communes constitutives de la nouvelle communauté d'agglomération. Elle en expose les principes fondateurs et précise les modalités d'organisation et de fonctionnement qui en garantissent le respect.

Monsieur le Maire expose le contenu de la charte proposée. Il signale au conseil que cette charte est basée sur la notion de bassin de vie, et en même temps, propose une organisation calquée sur les territoires des anciennes communautés de communes, et donc pour nous le pays de Bégard.

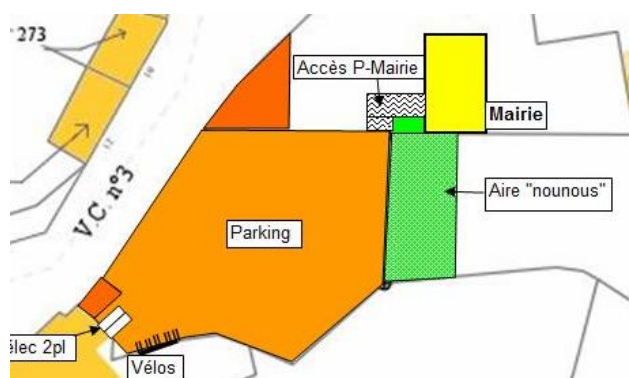
Il propose donc au conseil, pour des raisons pratiques de mise en œuvre de la nouvelle agglomération, d'adopter la charte, tout en faisant observer qu'elle ne correspond pas au souhait de Trégonneau, exprimé depuis plusieurs années et à de nombreuses reprises d'intégrer une organisation basée sur le bassin de vie de Guingamp auquel elle appartient naturellement.

La charte communautaire est adoptée à l'unanimité.

- **Achat terrain Madame De Villeneuve + bornage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du bourg, nous avons prévu de créer près de la mairie une aire de repos et de jeux (à l'usage des assistantes maternelles par exemple).

Pour cela, nous souhaitons acheter à Mme de Villeneuve une partie du terrain situé à côté de la mairie (environ 200m²).



Les élus autorisent le Maire à faire une proposition d'achat à 15 euros du m². Ils proposent également de prendre à la charge de la collectivité les frais du bornage nécessaires à cet achat.

Le conseil autorise le Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat à hauteur de 15€ le m².

- **Remplacement congés maladie**

Le maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer tous les documents permettant d'organiser les remplacements en cas de congé maladie d'un agent.
(Délibération existant déjà depuis l'ancienne municipalité, mais à renouveler)

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux remplacements pour maladie ou congés.

- **Réévaluation prévoyance santé**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil lors de sa séance du 11 décembre 2015 :

La cotisation MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) est payée par les salariés. Elle permet le maintien du salaire en cas d'accident ou de maladie.

Une participation de 5€ (brut) est allouée actuellement par la mairie.

Or, sur décision de la mutuelle, cette cotisation va d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2016, passant de 1,67% à 1,92% du salaire brut.

Monsieur le Maire, considérant que l'augmentation de l'absentéisme à l'origine de cette augmentation ne touche pas nos personnels, et qu'il serait donc injuste de leur en faire supporter le poids financier.

Il propose donc d'augmenter la participation mairie, de façon à prendre en charge l'intégralité de cette augmentation. Ceci correspond à une participation mairie portée à 12€ bruts par mois et par agent.

Or une nouvelle augmentation est appliquée cette année (passage de 1,92 à 2,15%). Le coût supplémentaire pour les employés cotisant à la MNT (cotisation volontaire) va de 4 à 6 € par mois en fonction des salaires.

Monsieur le Maire demande à chacun de s'exprimer sur la possibilité d'augmenter la part communale.

Deux conseillers présents expriment un avis défavorable à cette augmentation. Les autres conseillers présents sont favorables à la prise en charge d'une partie de l'augmentation, par un passage de la participation communale de 12 à 15€.

L'augmentation de la participation communale à 15€ est adoptée par 9 voix contre 3.

- **Subvention RASED**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention, pour 2016, faite par la Commune de Guingamp, dans le cadre du financement du réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficultés à raison de 1 euro par enfant scolarisé, soit une subvention de 43 euros pour la commune.

La subvention RASED est adoptée à l'unanimité.

- **Devis dématérialisation factures**

Le processus de dématérialisation de la facturation a été présenté lors du dernier conseil (voir C/R).

- Il va entrer en application à partir du 1^{er} janvier 2017.
- Pour cela, nous devons mettre à jour nos logiciels (installation et formation).
- Devis proposés par notre fournisseur de logiciel Mairiestart:
 - Installation et formation sur site: 1761,60€ TTC
 - Installation et formation à distance: 1366,80€ TTC
 - Option parapheur Megalis: 567,60€ TTC
- L'option « parapheur » n'est pas utile chez nous.

Le devis « installation et formation à distance » est adopté à l'unanimité.

- **Contrat chenil services**

Monsieur le Maire indique au conseil que le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre.

En conséquence :

- Nous devons, pour respecter nos obligations légales (code rural: loi 99-56 du 6 janvier 1999), adhérer à un organisme de gestion des animaux errants.
- Nous proposons donc de reconduire la formule utilisée jusqu'ici avec SACPA – Chenil Services:
 - intervention du lundi au samedi inclus (jours et heures ouvrables)
 - coût annuel: 677,89€ HT
- Pour info, ils proposent également une formule 24h/24 et 7j/7 à 1085,91€ HT.

Le contrat est conclu pour une période débutant le 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Il pourra être ensuite renouvelé 3 fois par période de 12 mois par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 années.

***Le conseil valide à l'unanimité le renouvellement du contrat
Chenil Services.***

- **Mise en place du RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le nouveau régime indemnitaire a déjà été présenté lors de la séance du 1^o juillet dernier :

Mme Christine Briand informe le Conseil des nouveautés concernant le régime indemnitaire de la fonction publique territoriale, et donc nos agents titulaires:

- *Regroupement de toutes les primes actuelles (IAT, IFTS, IHTS)
-> RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
divisé en: IFSE (nature fonctions, expérience professionnelle)
CIA (manière de servir, engagement professionnel)
Il s'agit d'un alignement sur la fonction publique d'état.*
- *Transfert des primes en points salaire de base (prise en compte pour cotisations retraite)*

Il indique la situation actuelle du régime de primes:

- Maryvonne, Edwina et Ludovic:
Bénéficiaire d'une prime: l'IAT (Indemnité Administrative de Technicité)
Le coefficient d'IAT peut aller de 1 à 8
Tout le monde est au coefficient 2 (situation « historique »)
- Christine (régime cadre):
IFTS (Indemnité Forfaitaire de Temps Supplémentaire)
Coefficient théorique de 1 à 5

Coefficient appliqué: 2 (soit 143€ bruts/mois)

IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture)

Montant 248€ bruts/mois, en principe remboursée par l'état via les dotations (mais non-identifié)

- Yvette: aucune prime (contractuelle)

Il indique également les principes généraux d'attribution de ces primes (indiqués par le centre de gestion):

- IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) :
 - Montant mini égal au montant global des primes actuelles pour chaque agent
 - Pas d'impact sur la prime en cas d'arrêt maladie
 - Les agents contractuels sont également concernés (Yvette)
 - L'IFSE est obligatoire
- CIA (Complément Indemnitaire Annuel)
 - Prime optionnelle
 - Montant maximum fixé par grade (mini = 0)

Il est demandé aujourd'hui au conseil de valider la création de l'IFSE et du CIA, ainsi que les critères applicables.

Option à privilégier pour les critères: utiliser les mêmes critères que ceux de l'entretien individuel annuel.

Les tableaux élaborés sur cette base seront ensuite transmis à la CTP (commission technique paritaire) pour validation.

Ils pourront ensuite être appliqués.

Les montants des primes seront à fixer par arrêté du Maire après concertation.

Le conseil valide à l'unanimité le principe de la création des nouvelles primes (IFSE et CIA).

- **Questions diverses**

- **Conseil communautaire et repas du 21 décembre**

Les conseillers municipaux souhaitant participer à la cérémonie de clôture du conseil communautaire de Bégard et au repas sont invités à se faire connaître.

- **Aménagement bourg**

Le compte-rendu de la dernière réunion par le BE est attendu. Les chiffrages sont en cours. Les autres interlocuteurs (SDE, ATD) seront invités à la prochaine réunion.

- **Vœux du Maire**

Ils auront lieu le dimanche 8 janvier à 11h à la salle des fêtes

- **Demande éclairage public Ruguézou**

Monsieur le Maire lit au conseil le courrier que lui a envoyé Mathieu Le Bihan, sollicitant la commune pour la mise en place d'un éclairage public à Ruguézou. Ce sujet avait déjà été évoqué par M. Serge Le Pennec.

Nous allons répondre à Mathieu, et étudier sérieusement sa demande avec le SDE.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 22h20.